Renseignement généraux

Bureau municipal:
Téléphone : 418-775-8188
Télécopieur: 418-775-8177

Heures d'ouverture
Lundi : 8h00 à 12h00 - 13h00 à 17h00
Mardi : 8h00 à 11h00 - 13h00 à 17h00
Mercredi : 8h00 à 12h00 - 13h00 à 16h00
Jeudi: 10h00 à 18h00
Vendredi : fermé

Personnel:

Directrice générale:	Line Fillion	418-775-8188, poste 0
Employé municipal:	Jonathan Boucher	418-318-4399
Inspecteur en urbanisme:	Michel Lagacé	418-775-8188, les mardis après-midi
Agente en milieu rural	Kathy Laplante	418-775-8445, poste 2251
Coordonnatrice en loisirs	Josy-Anne Bérubé	418-732-6684

Séances du conseil: 1er lundi du mois à 20H00, sauf exception.

Membres du conseil:

Gilles Laflamme	maire		
Réjeanne Ouellet	siège N° 1	Lucette Algerson	siège N° 4
Clémence Lavoie	siège N° 2	François Doré	siège N° 5
Yannick Fortin	siège N° 3	Bertrand Caron	siège N° 6

Responsables des organismes de la municipalité`:

Fabrique:	Réjeanne Ouellet, présidente	418-775-6324
Association sportive:	Cynthia Ouellet , présidente	418-775-6324
Défi-Relance:	Lynda Harquail , présidente	418-775-9654
Comité d'Économie Sociale	Jacques Blanchette, président	418-775-3939
Comité du patrimoine	Gino Caron, président	418-739-3365

LE MESSAGER

Volume 16 numéro 6 **JUIN 2020**

MUNICIPALITÉ DE PADOUE

DATE DE TOMBÉE DU JOURNAL :

17 JUIN 2020

Il y a maintenant une seule façon de faire parvenir vos articles :

<u>Par internet :</u> padoue@mitis.qc.ca
(Articles, photos numériques, etc.)

Le journal peut être consulté sur le site de la municipalité :

www.municipalite.padoue.qc.ca

Sommaire

1. Page couverture
2. Sommaire, date de tombée
3. Date des séances du conseil
   Notez bien
4 . Chronique du maire
5. Info-prévention des incendies
6. Avis public, dérogation mineure
7. Règlement provincial– chiens
8. Onglet loisir intermunicipal (info)
9. Onglet loisir intermunicipal (info)
10. Offre d'emploi pour l'été
11. Onglet loisir intermunicipal (jeux)
12. Onglet loisir intermunicipal (jeux)
13. Onglet loisir intermunicipal (jeux)
14. Bureau municipal fermé au public
15. Communiqué de l'Écocentre
16. Le mot vert du mois de juin
17. Masques à vendre
18. Ce qui va dans les bacs
19. Calendrier des collectes
    Vœux d'anniversaire
20. Informations générales

BUREAU FERMÉ:

24 JUIN : FÊTE NATIONALE
2 JUILLET: FÊTE DU CANADA

****

C'est votre anniversaire en ce beau mois de JUIN profitez de votre journée pour vous gâter et/ou vous faire gâter en bonne compagnie.

Bac bleu - Récupération

Matières	Acceptées	Refusées
Papier	Journal, livre, revue, circulaire, catalogue, annuaire téléphonique, sac brun, enveloppe	Papier ciré, mouchoir, essuie-tout
Carton	Ondulé, carton plat, carton-pâte, carton de lait, tétrapack, boîte en carton et métal (jus)	Carton ondulé ciré
Verre	Bouteille et pot de verre	Vaisselle, pyrex, céramique, porcelaine et vitre
Plastique	Numéro 1, 2, 3, 4, 5 et 7, Numéro 6 rigide Sacs de plastique, plastique agricole	Cellophane, sac de croustilles, PVC, vinyle, plastique no. 6 expansé (styromousse) et sans numéro
Métal	Boîte de conserve, canette, couvercle, papier et assiette d'aluminium, pièce de métal	Pile, canette d'aérosol et contenant de propane

Bac brun - Matières organiques

Acceptées	Refusées
RÉSIDUS ALIMENTAIRES (crus, cuits ou périmés)	· Matières recyclables
· Fruits et légumes	· Animaux morts, excréments d'animaux et litière, os d'équarrissage
· Viandes, volailles et os	· Couches, tampons et serviettes hygiéniques
· Poissons, fruits de mer	· Liquides (huile, soupe, lait, jus, café)
· Oeufs et coquilles	· Cartons de lait et de jus
· Écales de noix et noyaux de fruits	· Vêtements
· Produits laitiers	· Mousse de sécheuse et poussière
· Graisse animale et végétale	· Produits de jardinage et engrais
· Pâtes, pain, céréales, riz	· Résidus domestiques dangereux
· Gâteaux, biscuits, bonbons	· Produits ménagers et savon
· Tartinade, confiture, condiments	· Produits pharmaceutiques
· Café, filtres à café et sachets de thé	· Cendres, même refroidies
· Aliments frits ou en sauce	· Arbustes et branches
RÉSIDUS VERTS	· Feuilles d'automne
· Fleurs et plantes	· Sciure et copeaux de bois
· Résidus de désherbage	· Terreau d'empotage, terre ou sable
PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS	· Résidus d'agriculture commerciale
· Papier journal	**SACS** en plastique
· Sacs en papier	TOUS les sacs en plastique sont REFUSÉS même les sacs biodégradables et compostables
· Boîtes de pizza, de pâtisserie	
· Essuie-tout	
· Serviettes de table	

Collecte des encombrants

Les vieux poêles, frigos et matelas sont acceptés.
Les matériaux de constructions, pneus et branches sont interdits.
Réservation obligatoire au 418 936-3255 ou au 418 936-3420

Dépôt vert – Branches et feuilles

En face de la caserne incendie, 249, chemin de la Station. **15 mai au 15 octobre.**
Réservé aux citoyens de Métis-sur-Mer. Branches et feuilles uniquement.

Pour plus d'information

Vincent Dufour, coordonnateur
Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles
des MRC de La Matapédia et de La Mitis
Téléphone : 418 775-8445, poste 1138 Courriel: matresi@mitis.qc.ca

Municipalité de Métis-sur-Mer
138, rue Principale, Métis-sur-Mer (Québec), G0J 1S0
Téléphone : 418 936-3420 Télécopieur : 418 936-3117
Courriel : metissurmer@mitis.qc.ca

Écocentre de La Mitis

Accepté

Matériaux de construction
· Bois, portes, fenêtres, vitre, tôle
· Asphalte, brique et béton

Bois, branches, résidus verts

Appareils électroniques
· Reconnus par le programme ARPE

Ampoules fluocompactes
· Programme Recyc-Fluo

Pneus
· Diamètre maximum de 48 pouces

Métaux ferreux et non ferreux

Encombrants
· Meubles, électroménagers, vaisselle, bibelots, cadres, etc.

Résidus domestiques dangereux
· Peinture, piles, batteries, huiles usées, bonbonne de gaz, aérosol

Inscription obligatoire pour tous. Une preuve de résidence et une pièce d'identité sont requises, ainsi qu'un permis de rénovation / construction / démolition si applicable. Déchets domestiques refusés. Des frais s'appliquent à certains services

Coordonnées

428, chemin Perreault Est,
Mont-Joli (Près de l'aéroport)
418 785-0055

Horaire

1er nov. au 30 avril
Lundi au vendredi
8h00 à 16h00

1er mai au 30 octobre
Lundi au vendredi
8h00 à 16h45
Samedi
8h00 à 12h00 / 12h30 à 15h45

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE
PADOUE

LUNDI 1 JUIN 2020
SÉANCE À HUIT CLOS
À 20H00

NOTEZ BIEN

Il nous fait plaisir, à chaque mois, de recevoir vos articles, photos et autres informations et de les insérer dans le journal.

Nous incitons les comités en particulier à nous tenir au courant de leurs activités, sous forme de compte-rendu et photos.

Vos articles doivent être prêts à publier tel que reçus, aucune correction de texte ou autre ne sera effectuée.

Pour publication dans l'intermunicipal, vous devez envoyer vos articles à Josy-Anne, notre coordonnatrice en loisir à : loisirkempt@gmail.com

Merci de votre compréhension!

Chronique du maire mois de juin 2020

Bien le bonjour tout le monde et bienvenue dans cette lecture de la chronique mensuelle que j'essaie de faire de mon mieux afin de vous renseigner sur les faits passés et futurs de notre municipalité.

Mes sympathies les plus sincères à toutes les familles qui ont perdu des êtres chers durant le mois passé.

Suivons les directives mentionnées tous les jours par nos gouvernements afin que cette pandémie passe le plus vite possible durant le déconfinement annoncé.

Je voudrais attirer votre attention sur les matières que certaines personnes mettent dans leur toilette et qui peuvent causer de gros dommages aux systèmes de traitement des égouts, comme les pompes qui sont très dispendieuses à changer. Soyons vigilants avec cela et c'est pour cette raison que je demande votre collaboration.

Je voulais avertir les résidents du chemin Kempt Sud, à partir du village à la limite du chemin Kempt Sud de St-Moïse, que durant la saison estivale et automnale, il y aura des travaux majeurs qui exigeront une circulation locale seulement. Je vous remercie d'avance de votre patience et de votre collaboration et nous vous tiendrons au courant du déroulement des travaux.

Hé bien oui, je vois les gens qui peinturent, qui plantent leurs fleurs, qui préparent leur jardin, ce qui annonce le début de la saison estivale. Je voudrais vous dire de ne pas oublier de vous informer avant de faire des travaux pour vous procurer un permis.

En ce qui concerne les feux de camp dans votre cour, vous devez suivre les indices de feux annoncés à la télévision, à la radio et sur internet avant d'allumer votre feu et avoir un système dans les normes avec grille anti-étincelle. Vous pouvez voir notre règlement pour les feux sur notre site Web.

Un autre sujet dont je veux vous parler, c'est la vitesse dans le village qui est maintenant à 40 km/h, car je ne sais pas si vous l'avez remarqué, il y a de petits enfants que l'on aime et qu'il faut protéger. On diminue notre vitesse et soyons prudents et vigilants.

N'oubliez pas que la collecte des grosses ordures est le 9 juin 2020.

Je souhaite un bon mois à tout le monde. Soyons solidaires et gardons notre santé à 6 pieds entre nous.

Gilles Laflamme, Maire

À VENDRE

Masque non médical:

Élastique ou cordon
Tissus coton
coupon récupéré ou réutilisé

Entretien: Laver à eau chaude, séchage rapide et repasser à la vapeur.
Garder dans un sac de plastique si non utilisé (zibloc).

N'oubliez pas : Le masque protège les autres au tour de vous, mais ne vous protège pas.
Toujours garder une distance de 2 mètres.

Prix : 5$

Téléphoner: Suzanne Blanchette
418-775-5097

Le Mot vert du mois – « La recette du compost à la maison » - Juin 2020

Bonjour à toutes et tous,

Vous souhaitez avoir un engrais naturel, gratuit et directement dans votre cour? Vous pouvez faire votre compost à la maison. Le compost est un excellent moyen d'améliorer la qualité du sol, de retenir l'eau dans le sol et de fournir des éléments nutritifs aux plantes. Vous pouvez l'utiliser dans vos plates-bandes, votre jardin ou sur votre pelouse. Le compostage domestique peut facilement se faire en complément avec la collecte municipale des matières organiques afin d'y mettre ce qui ne va pas dans le compostage domestique ou bien, vous utilisez votre bac brun pendant l'hiver et le compostage domestique l'été. Tout ce dont vous avez besoin est à portée de main :

- Les **matières vertes** sont des matières dites humides ou riches en azote. Ce sont ce que vous retrouvez dans votre cuisine : les restes de fruits et légumes, les pelures, les coquilles d'œufs, ou dans votre jardin : fleurs fanées, résidus de désherbage qui ne sont pas en graine.
- Les **matières brunes** sont des matières dites sèches ou riches en carbone. Ce sont des feuilles mortes, de l'herbe séchée, papier journal, contenant d'œufs, du papier brun, ect. Il est facilitant de déchiqueter ces matières. Pour vos besoins, faites-vous une réserve de feuilles mortes déchiquetées.
- Les éléments à **ne pas mettre**: viande, os, produits laitiers, matières grasses et huiles, produits de la mer, déjections animales et litière.

Peu importe le composteur utilisé, il est important que le fond soit directement sur le sol pour avoir accès aux micro-organismes nécessaires au processus. Installez votre contenant sur un sol bien drainé, sans accumulation d'eau, un endroit pas trop venteux, mi-ensoleillé et accessible facilement. Commencez par une bonne couche de matières brunes puis ajouter les matières vertes en alternance. L'idée est d'avoir un ratio d'une quantité de matières vertes pour deux quantités de matières brunes. Puis, brassez votre compost une fois par semaine ou aux deux semaines selon le besoin.

Un compost bien équilibré ne générera pas d'odeur et n'attirera pas la vermine. En serrant votre compost dans votre main, il doit avoir quelques gouttes d'eau qui coulent entre vos doigts. Si en serrant votre compost, beaucoup d'eau s'écoule, votre compost est trop mouillé. Ajoutez alors de la matière brune et aérer votre compost. Si à l'inverse, votre compost est très sec, vous pouvez le couvrir et l'arroser.

Pour plus d'information, un guide est disponible sur le site www.ecoregie.ca dans la section documentation. À bientôt!

Anne Gauvin Forest, conseillère en gestion des matières résiduelles

Régie intermunicipale de traitement DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : www.ecoregie.ca
Courriel: conseilgmr@mitis.qc.ca

Tél. : 418 775-8445, poste 1938

MRC de La MITIS
VOTRE ANCRAGE POUR L'AVENIR

Info-prévention

SÉCURITÉ INCENDIE MRC DE LA MITIS

2020-05-20

UTILISATION SÉCURITAIRE DES BARBECUES

La cuisson sur barbecue fait partie des activités estivales préférées des Québécois. Mais n'oubliez pas l'ingrédient essentiel : la sécurité!

Où l'installer ?
- Toujours à l'extérieur. Une aération insuffisante peut mener à une intoxication au monoxyde de carbone (un gaz incolore et inodore qui peut être mortel).
- Sur une surface solide, loin des aires de jeu.
- Au minimum à 1 mètre du mur ou de tout élément combustible (arbustes, haies, etc.).

Avant la 1re utilisation ou lors d'un changement de bonbonne :
- Aspergez les raccords d'eau savonneuse. Si des bulles se forment lors de l'ouverture du gaz, c'est qu'il y a une fuite : faites remplacer les pièces défectueuses avant d'utiliser votre barbecue.

Pour l'allumer :
- Ouvrez le couvercle, ensuite ouvrez le robinet de la bonbonne de gaz.
- Ouvrez un des boutons de contrôle de gaz.
- En évitant de vous pencher au-dessus de l'appareil, actionnez l'allumeur intégré (maximum 2 fois) ou insérez un briquet à long bec ou une longue allumette dans l'orifice près du brûleur concerné.

ATTENTION :
- Si votre barbecue ne s'allume pas dès les premiers instants, fermez la commande de contrôle de gaz et laissez ventiler complètement l'appareil avant de réessayer. Plusieurs minutes peuvent s'avérer nécessaires.
- Une odeur rappelant les œufs pourris est ajoutée au propane pour faciliter la détection des fuites. Soyez alertes pour éviter les risques d'explosion!

Surveillez en permanence un barbecue en fonction.

Pour l'éteindre :
- Fermez le robinet de la bonbonne de gaz. Le gaz contenu dans les conduits s'échappera et brûlera complètement.
- Lorsque la flamme est éteinte, fermez toutes les commandes de contrôle de gaz.
- Refermez le couvercle du barbecue.

Entreposage
- Entreposez la bonbonne à l'extérieur (été comme hiver), en position verticale, hors de la portée des enfants.
- Assurez-vous qu'elle soit à l'abri des chocs, des rayons du soleil ou de toute autre source de chaleur.

Si le barbecue prend feu :
- Évacuez immédiatement les lieux
- Contactez les services d'urgence (9-1-1)
- Si le robinet de la bonbonne de gaz est accessible sans danger, fermez-le.
- Faire inspecter le barbecue par un professionnel avant de le réutiliser.

Remplacez les bombonnes défectueuses ou âgées de plus de 10 ans en les remettant au distributeur de propane. Ne les jeter pas aux ordures, car elles pourraient exploser même si elles semblent vides.

Au besoin, référez-vous au manuel d'instructions.

Vous avez des questions? Contactez-nous!

Renaud Gagnon ou Korin Gagné
Service de sécurité incendie et civile
418 775-8445

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

AVIS PUBLIC

Est, par la présente donnée par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

Que conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :
Le conseil municipal de Padoue statuera lors de la séance régulière qu'il tiendra le 6 juillet 2020 à 20 h 00 à l'édifice municipal sis au 215, rue Beaulieu, sur la demande de dérogation mineure numéro D2020-02 déposée en vertu du Règlement sur les dérogations mineures numéro 193-2010 de la municipalité de Padoue.

Nature et effet de la dérogation mineure demandée :

Demande de dérogation mineure numéro D2020-02 déposée par la propriétaire du 101, rue Thériault, lot 5 099 625 du cadastre du Québec, afin de permettre la construction d'une clôture d'une hauteur de 1,83 m à l'intérieur de la marge de recul avant, au lieu d'une hauteur maximale de 1,22 m, tel qu'exigé par le Règlement de zonage 188-2010.

Cette dérogation mineure, si elle était accordée, aurait pour effet de permettre la construction d'une clôture d'une hauteur de 1,83 m à l'intérieur de la marge de recul avant.

Désignation de l'immeuble affecté :

101, rue Thériault
Lot 5 099 625 du cadastre du Québec

Compte-tenue de la situation actuelle, toute personne intéressée peut faire entendre ses observations par écrit relativement à cette demande de dérogation mineure en les transmettant à l'attention du conseil municipal. Ces observations peuvent être transmises par courriel au padoue@mitis.qc.ca ou par la poste au 215, rue Beaulieu, Padoue (Québec) G0J 1X0, et ce, au plus tard le 6 juillet 2020 à 17 h.

Donné à Padoue, ce 25e jour du mois de mai 2020.

Line Fillion
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Communiqué - Pour diffusion immédiate

Mont-Joli, le 16 avril 2020. L'Écocentre de La Mitis annonce sa réouverture le 21 avril 2020 sous certaines conditions. Suivant les recommandations du gouvernement, la population est invitée à ne venir disposer de matières à l'Écocentre de La Mitis qu'en absolue nécessité.

Voici les consignes afin d'avoir accès à l'Écocentre de La Mitis :

- Les heures d'ouverture sont du:
- **lundi au vendredi entre 8h00 et 16h00**
- **et le samedi de 8h00 à 15h30**.

Un nombre restreint de véhicule sera autorisé sur le site en même temps afin de permettre aux employés d'assurer un contrôle des règles d'hygiènes. À cet effet, un arrêt obligatoire est prévu avant l'entrée du site et des instructions seront données par un employé.

Les citoyens sont seuls responsables de la disposition des matières aux bons endroits et dans les meilleurs délais. Un employé sera présent à une distance minimale de 2 mètres pour s'assurer du bon triage. Comme d'habitude, les citoyens sont invités à trier leur voyage par matière avant de venir à l'Écocentre afin de faciliter les opérations.

Aucune vente ou don de matière ne sera fait.
Cette situation exceptionnelle s'inscrit dans les actions afin de réduire les risques de propagation du COVID-19 aux employé(e)s, entrepreneurs et transporteurs utilisant les services de l'Écocentre de La Mitis, ainsi qu'à l'ensemble de la population. L'Écocentre de La Mitis remercie les utilisateurs de leur compréhension.

Pour plus d'information sur l'Écocentre de La Mitis, les citoyens sont invités à consulter le www.ecoregie.ca ou téléphoner au 418 775-8445, poste 2280.

- 30 -

Vincent Dufour
Coordonnateur en gestion des matières résiduelles

Site web : www.ecoregie.ca
Courriel: matresi@mitis.qc.ca
Tél. : 418-775-8445, poste 1138

Régie intermunicipale de traitement DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

BUREAU FERMÉ AU PUBLIC

EN PRÉVENTION DU CORONAVIRUS (COVID-19)

LE BUREAU MUNICIPAL EST FERMÉ AU PUBLIC POUR UNE DURÉE INDÉTERMINÉE. JE SUIS AU BUREAU POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS OU AUTRES DEMANDES.

POUR LE PAIEMENT DE VOS TAXES, VOUS POUVEZ LE FAIRE PAR ACCES D, CHÈQUES ENVOYÉS PAR LA POSTE OU PAR VIREMENT INTERAC.

LES PROCHAINES SÉANCES DE CONSEIL SERONT À HUIT CLOS JUSQU'À NOUVEL ORDRE POUR SUIVRE LES RECOMMANDATIONS DU GOUVERNEMENT DE NON-RASSEMBLEMENT.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

RÈGLEMENT 252-2020

RÈGLEMENT FACILITANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT PROVINCIAL PORTANT SUR L'ENCADREMENT DES CHEINS.

Le règlement 252-2020 est maintenant adopté.

Pour être conforme à ce règlement, nous devons enregistrer tous les chiens de la municipalité, étant donné le confinement, nous avons demandé à tous les propriétaires de chiens de remplir le formulaire à cet effet et de nous le faire parvenir.

Malheureusement, il y en a encore beaucoup qui non pas envoyé leur formulaire, nous vous demandons de nous l'envoyer dans les plus brefs délais.

La municipalité a jusqu'au 3 juin pour se mettre conforme.

Merci de votre collaboration habituelle.

Bourse du développement durable Desjardins

Les gagnants : Les élèves de l'école des Cheminots des Quatre-Vents

Les élèves de l'école des Cheminots-des Quatre-Vents sont fiers de vous annoncer qu'ils sont les récipiendaires d'une bourse du développement durable Desjardins de 750 $.

L'école des Cheminots oriente sa pédagogie sur différents projets environnementaux : L'école à la montagne, les pouces d'Octave et la Forêt nourricière de Mitis.

Le projet la Forêt nourricière contribue à augmenter la biodiversité de la cour de l'école. Le projet s'étendra également sur un terrain municipal et il sera principalement composé plantes comestibles. Cette plantation favorisera de saines habitudes de vie alimentaires puisque les récoltes serviront à la réalisation d'ateliers culinaires scolaires. De plus, les élèves apprendront les techniques d'horticulture et développeront des compétences en biologie en participant à la plantation et à l'entretien de cette forêt.

Le projet les pouces d'Octave est un projet éducatif où les élèves apprennent sur la culture en générale et sur la culture en serre plus spécifiquement. Ce projet favorise aussi de saines habitudes de vie ainsi qu'une meilleure connaissance de la nature.

Quant au projet École à la montagne, celui-ci permet de faire connaître aux élèves et de pratiquer différents sports tels que le ski de fond, le ski alpin et la raquette à raison de 3 à 4 fois par semaine. L'ornithologie, l'apiculture, l'acériculture, la météorologie, la survie en forêt sont, entre autres, différents apprentissages qui y sont aussi associés.

L'école des Cheminots des Quatre-Vents tient à remercier la Caisse Desjardins Mont-Joli-Est de la Mitis pour leur implication dans le milieu et de supporter les projets éducatifs liés au développement durable que nous réalisons.

Offre de web conférences gratuite sur la permaculture. (suite)

OUVERT À TOUS – PRIX DE PARTICIPATION POUR LES RÉSIDENTS DE LA MITIS

pour participer, rien de plus simple ! Pas besoin de vous inscrire, le jour J.

Voici le lien pour l'accès aux webconférences :
https://us02web.zoom.us/j/83249797356

c'est votre première webconférence ? C'est très simple, intime et sécuritaire! Vous pouvez suivre la conférence confortablement assis dans votre salon, à partir de votre cellulaire, votre ordinateur ou votre tablette. Pas besoin de micro ni de caméra. Seuls les micros et les caméras des conférenciers seront allumés (personne ne pourra vous voir). À tout moment, vous pourrez poser vos questions par clavardage.

LORS DE LA CONNEXION, suivez les indications de Zoom. Si vous ne l'avez pas encore installé, vous serez invité à télécharger un petit logiciel. Ça ne prend que quelques secondes. Ensuite, vous aurez simplement à inscrire votre nom et votre courriel.

D'AUTRES QUESTIONS ? Des commentaires ? Vous pouvez contacter Mme Alicia Gagnon-Brillant à l'adresse suivante : agagnonbrillant@mitis.qc.ca.

Le PermaUrbain

Créé par Kevin Gaudreau de Mont-Joli, la mission de PermaUrbain est d'aider le plus de monde à comprendre et à mettre en pratique la permaculture, en milieu urbain de nos climats froids.

Cultivons La Mitis

Cultivons La Mitis est une initiative conjointe de Cosmoss Mitis et la MRC de La Mitis pour mettre en valeur et diffuser les savoir-faire de nos citoyens, de nos organismes et de nos entreprises locales. Le tout dans un esprit éducatif, écologique et ludique.

Récipiendaire de la médaille du lieutenant-gouverneur - Valérie Ouellet

Félicitations à Valérie Ouellet de Saint-Octave-de-Métis, récipiendaire de la médaille du lieutenant-gouverneur. Cette médaille a pour objet la reconnaissance de l'engagement bénévole, de la détermination et du dépassement de soi de Québécoises et de Québécois qui exercent une influence positive au sein de leur communauté.

Il y a trois catégories de médailles :

=Pour la jeunesse (couleur bronze);

=Pour les ainés (couleur argent);

=Pour le mérite exceptionnel (couleur or).

En novembre dernier, Valérie s'est inscrite par le biais de son implication à la *Maison Octavie*. Le 30 avril dernier, elle a reçu la médaille Argent accompagnée d'une épinglette et d'un certificat.

Malheureusement, vu la pandémie de la COVID-19, la cérémonie qui devait avoir lieu à l'Assemblée Nationale, à Québec a été annulée.

Félicitation Valérie et merci beaucoup pour ton implication.

Suivis - Coronavirus

Nous sommes toujours là

Les municipalités de Padoue, Saint-Octave-de-Métis et Grand-Métis ont mis sur pied une ligne d'entraide afin de prendre en note les noms des personnes nécessitant un soutien ainsi que pour voir à diriger les citoyens vers les services qui sont/seront mis en place. Les coordonnées pour nous joindre à cet effet sont le 418 775-2996, poste 2554, à savoir le numéro de notre coordonnatrice en loisir intermunicipal, Josy-Anne Bérubé, ou bien par courriel à loisirkempt@gmail.com.

Pour être à l'affût de toutes les dernières nouvelles concernant l'offre d'activités en loisir, je vous invite à suivre la page *Facebook* du *Service des loisirs intermunicipal de Padoue, Saint-Octave-de-Métis et Grand-Métis* ou bien de communiquer directement avec moi au 418 732-6684. Il me fera plaisir de discuter avec vous.

Offre de web conférences gratuite sur la permaculture.

Vous rêvez d'un potager et d'une cour qui s'inspirent de la nature, remplis de biodiversité ?

Voici une série de WEBCONFÉRENCES CONVIVIALES avec le PermaUrbain qui vous fera découvrir les principes de la permaculture adaptée à notre climat !

WEBCONFÉRENCES GRATUITES – LES JEUDIS SOIRS de 20 H à 21 H:

**** 28 mai 2020- 20h : Aménagement de mon terrain en permaculture**

- Principes de la permaculture,
- Les étapes du design et de l'aménagement
- Les éléments à penser

**** 4 juin 2020 - 20h : Gestion des nuisibles … avec créativité !**
- La planification
- Le compagnonnage
- Les pièges
- Insecticides et fongicides naturels

**** 11 juin 2020 - 20h : Une forêt dans ma cour ?**

- Exemple de strates
  - Utilisation des vivaces
  - Les avantages de l'agroforesterie

(Suite à la page suivante)

MUNICIPALITÉ DE PADOUE

OFFRE D'EMPLOI

TEMPS PARTIEL

La municipalité est à la recherche d'une personne pour travailler de la fin juin à la fin août pour aider notre employé de voirie (tondre la pelouse, arroser les fleurs, etc.) à 20 heures/semaine au salaire minimum.

Pour les personnes intéressées, faites parvenir votre CV au plus tard le 14 juin 2019 soit: au bureau de la municipalité au 215 rue Beaulieu, Padoue, G0J 1X0 ou par courriel : padoue@mitis.qc.ca.

Notez que les étudiants seront priorisés pour cet emploi.

Pour plus de renseignements, communiquez avec Line Fillion au 418-775-8188, poste 0.

Rallye : Je lis, je capture la Mitis!

Soyez à l'affut, COSMOSS Mitis travaille présentement sur l'organisation d'un rallye photo pour les municipalités de la Mitis. Au courant du mois de juin, vous verrez près du bureau municipal un cadre décoré aux couleurs du rallye. Vous y trouverez les consignes ainsi que les indices à prendre en photo. Ce défi a été mis sur place dans le but de créer une activité intéressante permettant de travailler les compétences de lecture chez les jeunes. Deux niveaux ont donc été créés. Les familles pourront choisir ce qui convient le mieux à leurs enfants. Avec la réception de la photo finale, les jeunes de 4 à 12 ans seront admissibles aux prix de participation. Pour information et participation, communiquez avec Josy-Anne Bérubé au 418 732-6684.

DES NOUVELLES DU CAMP DE JOUR 2020

Voici quelques nouvelles du camp de jour pour l'été 2020:

Le gouvernement à lancer le feu vert pour l'ouverture des camps de jour, mais il revient à chaque municipalité de voir si elle sera en mesure d'offrir le service. Nous avons reçu un guide de recommandations de la Santé publique que nous devons nous assurer de suivre pour la mise en place du service. Ce guide contient une cinquantaine de pages. Nous travaillons présentement à la lecture et la planification du service, afin de voir s'il nous sera possible de l'offrir. Nous devrions être en mesure de donner la réponse officielle au courant de la semaine prochaine.

Comme l'été approche à grands pas, il n'y aura pas de journaux municipaux qui sortiront avant l'ouverture du service, nous vous invitons donc à communiquer directement avec Josy-Anne Bérubé au 418 732-6684 pour les informations et les inscriptions.